



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN  
Tenue le 9 juin 2022 à 18 h 30 par visioconférence  
à laquelle sont présents :**

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Nathaniel St-Pierre et Éric Payette (par visioconférence), formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras,

Sont absents : Messieurs les conseillers Marc-André Laberge, Simon Brennan et Mark Blair.

Monsieur Simon St-Michel, directeur général et greffier-trésorier, est également présent, par visioconférence.

**1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

119-06-2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre  
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Demande de PIIA pour le lot 5 621 658 (nouvelle construction)
3. Demande de PIIA pour 3453 route 201, Franklin (Revêtement extérieur)
4. Acceptation de l'offre de services du Domaine du Paysan pour l'aménagement paysager des terrains municipaux
5. Acceptation d'une entente hors cour concernant l'employé 61-0001
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

**2. Demande de PIIA pour le lot 5 621 658 (nouvelle construction)**

ATTENDU QUE la citoyenne, Katheryne Bissonnette, a déposé une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 5 621 658 dans le secteur Saint-Antoine-Abbé, un secteur en développement;

ATTENDU QUE la maison proposée correspond à un modèle préfabriqué des maisons Dessins Drummond;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (PIIA, règlement #365);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage (règlement #272) de la Municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE le Service d'urbanisme a effectué une analyse comparative entre les règlements #272 et #365 et le projet de construction soumis;

ATTENDU QUE cette demande est complète et respecte tous les objectifs du règlement #365 de PIIA et du règlement #272 de zonage de la Municipalité de Franklin, selon l'analyse;

ATTENDU la recommandation du CCU;

120-06-2022

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie  
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER la construction de cette nouvelle résidence telle que soumise.

ADOPTÉE



**3. Demande de PIIA pour 3453 route 201, Franklin (revêtement extérieur)**

ATTENDU QUE le citoyen, Randy Banning, a déjà commencé les travaux de revêtement sur son garage et son cabanon sans permis;

ATTENDU QUE le citoyen, Randy Banning, a remplacé une partie du revêtement par un revêtement de bois vertical;

ATTENDU QUE cette demande, en raison de sa localisation, est assujettie à la réglementation sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale (PIIA, règlement #365);

ATTENDU QUE le citoyen, Randy Banning, a suspendu ses travaux volontairement jusqu'à l'adoption d'une résolution, afin de régulariser sa situation;

ATTENDU QU'aucun avis d'infraction n'a été émis en raison de la bonne foi et des bonnes intentions du citoyen qui a volontairement suspendu ses travaux;

ATTENDU QUE le revêtement de bois utilisé par le citoyen s'intègre bien à son environnement;

ATTENDU la recommandation du CCU;

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER la continuité des travaux de revêtement par le citoyen.

ADOPTÉE

121-06-2022

**4. Acceptation de l'offre de services du Domaine du Paysan pour l'aménagement paysager des terrains municipaux**

ATTENDU les besoins d'entretien paysager des terrains municipaux;

ATTENDU l'offre de services reçue du Domaine du Paysan;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service telle que soumise, au coût de 19 374,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

122-06-2022

**5. Acceptation d'une entente hors cour concernant l'employé 61-0001**

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la Municipalité de Franklin entérine une entente hors cour survenue entre la Municipalité et l'employé 61-0001, ce qui clôt le dossier du passage de l'employé 61-0001 au sein de l'organisation.

ADOPTÉE

123-06-2022

**6. Période de questions**

Aucune question n'est posée.

**7. Levée de la séance**

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 36.

ADOPTÉE

124-06-2022



**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 9 juin 2022, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

Monsieur Yves Métras,  
Maire

Monsieur Simon St-Michel,  
Directeur général et greffier-trésorier